

**CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE SESAM du 02/06/2023**

**RELEVÉ DE DÉCISIONS** validé par le Conseil le Vendredi 20 Octobre 2023

**Présents (avec droit de vote)** : Philippe CARDON, Elodie CASTEX, Michel CASTRA, David CRAINICH, Philippe DEBOUDT, Fabrice DEFEVER, Virginie DELSART, François-Xavier DEVETTER, Lucas FABRE, Constance GOOSSENS, Guillemette de LARQUIER, Marion ROMO, François POTDEVIN, Helga SCARWELL, Richard SOBEL

**Excusés (avec droit de vote)** : Sorina CERNAIANU, Pierre-Yves BIET, Laurence DUTOT-ARGOURIDAS, Etienne FARVAQUE, Isabelle FOURNIER, Eugénie MASCLEF, Léa MEKKAOUI

**Absents (avec droit de vote)** : Marion CARREL, Jean-Gabriel CONTAMIN, Angèle DUCATILLION, Aneth HEMBERT, Alexandra HYARD, Grégory SALLE, Martin VALDEZ-QUINTERO

**Présents (sans droit de vote)** : Clotilde LEMARCHANT

**Excusés (sans droit de vote)** : ---

**Absents (sans droit de vote)** : Corinne BLANQUART, Séverine CASALIS, Laurent GAUTRON, Serge PIPERNO, Hélène SELOSSE,

**Invités** : Michaël BREI, André CARUSO, Vincent BREMOND

**- Document joint à la convocation :**

Le relevé de décisions du conseil du 31 Mars 2023.

**Ordre du jour :**

- 1. Approbation du PV du Conseil du 31 Mars 2023**
- 2. Présentation des nouvelles procédures à destination des doctorants hors UE**
- 3. Présentation et validation des formations pour un nouveau cycle de 3 ans**
- 4. Point divers**
- 5. Calendrier des conseils (et auditions) de 23-24**

## I. Validation du procès-verbal du Conseil du 31 Mars 2023

Monsieur Fabre, absent le 31 Mars 2023, et Madame Castex décident de ne pas prendre part au vote.

Le relevé de décisions du Conseil du 31 Mars 2023 est approuvé par les autres membres votants présents.

## II. Présentation des nouvelles procédures à destination des doctorants hors UE

Messieurs Brémond et Caruso, représentants la Maison Internationale, ont présenté aux membres du Conseil, les nouvelles procédures qui s'appliquent désormais aux doctorants non ressortissants de l'Union Européenne.

Un accompagnement individuel, et en fonction du profil, est proposé par la Maison Internationale pour accompagner les doctorants étrangers dans leur installation en France.



## DOCTORANT / CHERCHEUR INTERNATIONAL EN MOBILITÉ EN FRANCE

L'avis favorable du Fonctionnaire de Sécurité et de Défense (FSD) est *obligatoire* pour n'importe quel sujet de recherche (que le laboratoire soit une ZRR ou non).



**1** Le futur doctorant consulte les thèmes et les directeurs de recherche de différents laboratoires de l'Université de Lille.  
<https://doctorat.univ-lille.fr/ecoles-doctorales/>

**2** Une fois le sujet de thèse choisi, le futur doctorant contacte le directeur de thèse et lui fait part de son souhait de poursuivre des recherches à l'Université de Lille.

**3** Une fois l'accord du directeur de thèse reçu, le futur doctorant contacte son laboratoire pour connaître les modalités de candidature.  
*Nota bene : normalement, les candidatures doivent être envoyés via le système ADUM.*

**4** Après analyse des candidatures, les laboratoires notifient l'acceptation ou le refus du futur doctorant.

**5** Une fois accepté par le laboratoire, le futur doctorant doit faire la demande de visa pour entrer dans le territoire français. Pour sa demande de visa, le futur doctorant sera obligé de présenter une convention d'accueil (CERFA n° 16079\*03). L'avis favorable du FSD est indispensable pour l'établissement de la convention d'accueil. C'est le directeur de thèse qui demande l'avis du FSD.

**6** Une fois l'avis favorable du FSD donné, le doctorant transmet à la Maison Internationale l'avis du FSD, le formulaire de demande de convention d'accueil dûment rempli, une pièce d'identité, lettre d'invitation de son directeur de thèse (précisant le sujet de recherche, la durée prévisionnelle du séjour, la nature et le montant du financement du doctorant)

**13** Le doctorant reçoit un mail avec un lien pour se connecter au Espace Numérique de Travail de l'université de Lille (ENT). Une fois inscrit il aura accès à plusieurs ressources électroniques mis en place par l'université de Lille ainsi que à son mail institutionnel.

**12** En possession de l'attestation d'acquiescement de la CVEC, le futur doctorant se connecte au site <https://inscriptions.univ-lille.fr/>, dépose les documents demandés, paie les frais d'inscription et, quelques semaines plus tard, il reçoit sa carte d'étudiant et son certificat de scolarité.

**11** Le futur doctorant s'acquitte de la CVEC via le site [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr)

**10** Le doctorant communique l'obtention du visa à son directeur de thèse et à son laboratoire ainsi que de la date prévue de son arrivée en France.

**9** En possession de sa convention d'accueil, le doctorant se connecte au site France Visa et fait sa demande de visa auprès de l'Ambassade. Si le doctorant a un financement inférieur à 1950€ brut par mois, il demande un visa « étudiant » (615€ par mois minimum) ; s'il y a un financement égal ou supérieur à 1950€ bruts par mois, il demande un titre de séjour « passeport talent-chercheur ».

**8** La Maison Internationale envoie une copie digitale de la convention d'accueil au doctorant et à son directeur de thèse. L'original reste disponible à la Maison Internationale.

**7** Après analyse des pièces justificatives envoyées par le doctorant, la Maison Internationale prépare la convention d'accueil et la soumet à signature par la Direction des mobilités Internationales.

**14** Si le doctorant n'a pas encore trouvé un logement fixe en France, il peut contacter la résidence REEFLEX (Villeneuve-d'Ascq) ou la Maison Internationale des Chercheurs (Lille) pour trouver un appartement. S'il n'y a pas de place dans ces résidences, le doctorant pourra se tourner vers d'autres solutions : agences immobilières, co-living, sites internet spécialisés... (Démarches annexes : garant, assurance...)

**15** Ayant une adresse en France, le doctorant et en mesure de créer son compte bancaire. A cet effet, plusieurs options sont possibles : soit il prend rendez-vous dans une agence physique, soit il choisit une banque en ligne. La plupart des banques demandent comme pièces justificatives : titre de séjour / visa en cours de validité, justificatifs de domicile et de ressources.

**16** Si le doctorant est en possession d'un visa étudiant, il doit s'inscrire sur la plateforme Ameli Etudiants Etrangers en vue de l'obtention de son numéro de sécurité sociale. Si le doctorant est en possession d'un Passeport Talent Chercheur, il doit transmettre une demande Protection Universelle Maladie (PUMA) à la CPAM responsable de son lieu de résidence. (Démarches annexes : mutuelle, CSS...)

**17** Une fois en possession de son adresse fixe et de son numéro de sécurité sociale, le doctorant pourra faire la demande d'Aide Personnalisée au Logement (APL) à la CAF. Pour ce faire, il doit se connecter au site cafir et remplir le formulaire dédié.

**18** L'inscription à la CAF lui donnera accès à une attestation de quotient familial. Avec ce document, le doctorant sera en mesure de se procurer un abonnement Ilévia à moindre coût. Pour cela, rendez-vous sur [ilevia.fr](http://ilevia.fr) ou à l'agence Ilévia dans la station de métro Gare Lille Flandres.

### III. Présentation et validation des formations pour un nouveau cycle de 3 ans

Pour l'année 2022-2023, 84 heures de formation ont été maquettées, pour une réalisation effective légèrement inférieure (pour rappel, si une formation compte moins de 5 inscrits, celle-ci est reportée une première fois puis annulée).

Dans le cadre du renouvellement du catalogues de formations pour la période 2023-2026, l'Ecole Doctorale a sollicité les UR qui ont fait remonter les propositions suivantes :

UR	Porteur-se de la proposition	Titre du module
CLERSE	Marie-Aude Depuiset	Sensibilisation à la protection des données et accompagnement à leur mise en conformité au regard du RGPD (règlement général sur la protection des données).
TVES	Membres du bureau de l'ANCMSP (Association Nationale des Candidats aux Métiers de la Science Politique)	La précarité dans la recherche aujourd'hui : bilans et outils
TVES	Victoria Sachsé et éventuellement Marc Dumont	Le dépassement des disciplines : une voie nécessaire pour penser et acter les transformations écologiques et sociales ?
CLERSE	Alexandra Hyard	Décrocher un Post-Doctorat en France ou à l'étranger
CLERSE	Alexandra Hyard	Ecrire et publier ses recherches en économie et gestion
LEM	Etienne Billette de Villemeur	Social Choice, welfare, inequalities and other criteria for public policies
LEM	Hubert Jayet	Méthodes de modélisation microéconomique
LEM	Fabrice Le Lec	Experimental methods
CLERSE	Fabien Eloire	Initiation à l'analyse des réseaux sociaux
CLERSE	Nicolas Postel / Guillemette de Larquier Richard Sobel / Mathilde Guergoat-Larivière Bruno Boidin / Florence Jany-Catrice Laurent Cordonnier / Vincent Duwicquet.	Lectures approfondies en économie institutionnaliste*  * La formation, jusqu'à présent présentée en un seul cycle, sera individualisé par journées

## IV. Points divers

- Les versements faits aux UR auront lieu fin Août/début Septembre.
- Le lancement de l'HCERES aura lieu fin Septembre 2023. Le retour des auto-évaluations est attendu pour Juin 2024. Quant aux entretiens, ils se dérouleront entre fin Septembre 2024 et début 2025.
- L'ED a proposé aux membres du Conseil, d'organiser une nouvelle journée avec les partenaires sociaux économiques. Après en avoir discuté, aucune décision n'a été prise.

## V. Calendrier des conseils (et auditions) de 2023-24

Les conseils pour l'année universitaire 2023-2024 auront lieu à 14h00 les :

- 20 Octobre en salle 31 du bâtiment SH1
- 12 Janvier par Zoom
- 22 Mars par Zoom
- 7 Juin en salle 31 du bâtiment SH1

Les concours pour l'attribution des allocations doctorales auront lieu les :

- 7 Juin en salle 31 du bâtiment SH1 au matin
- 21 Juin en salle 31 du bâtiment SH1 durant toute la journée